

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (RCA10 22016) À L'ÉGARD DE LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE LOGEMENT POUR UN BÂTIMENT DANS UN SECTEUR OÙ EST AUTORISÉE UNE CATÉGORIE D'USAGES DE LA FAMILLE « HABITATION »

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 13 octobre 2020, le conseil d'arrondissement tiendra une consultation publique écrite jusqu'au **4 novembre 2020**, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074 et de la résolution CA20 220272.

Ce premier projet de règlement vise à permettre, par usage conditionnel, à un propriétaire de bâtiment situé dans un secteur où est autorisée une catégorie d'usages de la famille « Habitation » et ayant de 2 à 6 logements, la possibilité de retirer un logement tout en respectant certaines exigences.

Les modifications proposées sont susceptibles d'approbation référendaire et concernent toutes les zones faisant partie du territoire de l'arrondissement où l'usage « habitation » est autorisé, soient les zones :

0013, 0015, 0020, 0022, 0023, 0024, 0030, 0031, 0032, 0036, 0039, 0052, 0053, 0063, 0065, 0070, 0071, 0073, 0076, 0077, 0082, 0085, 0086, 0091, 0095, 0107, 0108, 0109, 0113, 0114, 0115, 0118, 0120, 0121, 0123, 0126, 0129, 0130, 0133, 0135, 0136, 0137, 0143, 0150, 0154, 0157, 0162, 0163, 0164, 0165, 0167, 0168, 0173, 0174, 0176, 0178, 0180, 0181, 0182, 0183, 0186, 0188, 0191, 0192, 0196, 0197, 0199, 0200, 0204, 0205, 0206, 0208, 0209, 0212, 0213, 0215, 0228, 0235, 0244, 0250, 0251, 0254, 0255, 0256, 0257, 0259, 0263, 0267, 0269, 0271, 0272, 0276, 0280, 0284, 0286, 0290, 0291, 0297, 0298, 0299, 0300, 0304, 0306, 0308, 0315, 0318, 0321, 0325, 0333, 0334, 0336, 0338, 0339, 0342, 0346, 0347, 0349, 0354, 0355, 0356, 0358, 0359, 0362, 0363, 0370, 0371, 0372, 0374, 0376, 0377, 0378, 0381, 0385, 0389, 0390, 0391, 0393, 0395, 0397, 0400, 0401, 0407, 0408, 0410, 0411, 0416, 0417, 0429, 0442, 0446, 0447, 0448, 0449, 0450, 0463, 0465, 0469, 0473, 0481, 0486, 0494, 0501, 0503, 0507, 0509, 0530, 0531, 0532, 0533, 0539, 0540, 0544, 0545, 0547, 0548, 0549, 0550, 0551, 0552, 0553, 0554, 0555, 0556, 0559, 0560, 0561, 0563, 0564, 0565, 0566, 0567, 0568, 0569, 0570, 0571, 0572, 0574, 0575, 0576, 0577, 0578, 0579, 0580, 0582, 0583, 0584, 0586, 0587, 0588, 0590, 0591, 0592, 0593, 0594, 0595, 0596, 0597, 0598, 0599, 0601, 0602, 0603, 0606, 0607, 0608, 0609, 0610, 0611, 0612, 0613, 0614, 0615, 0616, 0617, 0618, 0619, 0620 et 0628

Pour connaître le numéro de la zone associée à une adresse précise, vous pouvez consulter la [carte interactive](#) de l'arrondissement comme suit :

remplir le champ « se localiser » avec l'adresse qui vous concerne, sélectionner la thématique « Zonage » puis consulter la carte avec le curseur.

Le sommaire décisionnel, le projet de règlement ainsi qu'une présentation expliquant le projet de règlement et les conséquences de son adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie du sommaire décisionnel et du projet de règlement sans frais. Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : greffesud-ouest@ville.montréal.qc.ca.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de résolution jusqu'au **4 novembre 2020** de la manière suivante :

- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4;
- en écrivant un courriel à l'adresse : greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca;
- en complétant le formulaire sur le site : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **4 novembre 2020** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'objet du projet concerné doit également être mentionné.

Montréal, le 20 octobre 2020

Le secrétaire d'arrondissement,

Me Sylvie Parent